Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim
153, rue du Village
38370 SAINT-PRIM
Tel. 04 74 56 42 70
Fax 04 74 56 55 03
mairiedesaintprim@wanadoo.fr
http://saint-prim.fr/

Saint Prim, le12/11/2018

COMPTE RENDU

Mardi 6 novembre 2018 à 20h00
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Présent	
Michel CROS, 1er Adjoint	Présent		Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2eme Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3eme Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4eme Adjointe	Excusée	N. MICHALON	Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Présente	
Yoann CHARDON, Conseiller	Présent		Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séance : Marie-Claude Clamaron et Didier Gerin

Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2018:
Après prise en compte des remarques reçues par mail et lors de la relecture en séance,
Adopté à la majorité des personnes présentes et représentées avec 2 abstentions.

Délibérations :

1. **Evaluation des charges transférées par les communes à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (ZAE – Zone d'Activités Economiques, GEMAPI) en application de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts:**

En s'appuyant sur le rapport du 17 octobre 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) Didier Gerin– maire expose que l'évaluation des transferts de charges entre la communauté de communes du pays roussillonnais et les communes membres, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au 1er alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

La CLECT a approuvé à l'unanimité de ses membres, dans sa réunion du 17 octobre 2018, les modalités de détermination des charges transférées par les communes à la communauté de communes du pays roussillonnais lors des transferts suivants :

① Transfert des zones d'activités économiques.
La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire à compter du 1er janvier 2017 de l'ensemble des zones d'activité économique aux communautés de communes et d'agglomération. Dans les faits, l'intercommunalité n'est pas intervenue financièrement sur les espaces transférés depuis le 1er janvier 2017. Dans ce cadre, il est proposé de transférer la gestion des zones d'activités économiques à compter du 1er janvier 2019. Les ZAE suivantes sont concernées :

DG

Anjou	Blondière
Auberives/Varèze	Louze
Clonas sur Varèze	RN7
Saint Clair du Rhône	Varambon
Saint Maurice l'Exil	Rhône-Varèze
Salaise sur Sanne	Castors
Salaise sur Sanne	Champs Rolland
Salaise sur Sanne	La Gare
Salaise sur Sanne	Green 7
Salaise sur Sanne	Jonchain
Salaise sur Sanne	Justices
Salaise sur Sanne	Renivet
Vernioz	La Croix

- L'évaluation des coûts de gestion et de renouvellement des équipements transférés a été effectuée sur la base d'un recensement précis des biens concernés. L'entretien et le renouvellement des voiries de desserte des ZAE qui sont déjà d'intérêt communautaire au titre de la compétence voirie ne sont de ce fait pas intégrés dans cette évaluation. Au vu de l'impossibilité de déterminer précisément le coût des charges transférées à partir des documents budgétaires des communes, il a été décidé de faire usage des ratios d'évaluation suivants issus de la base de données de la communauté de communes du pays roussillonnais et de KPMG :

- Point lumineux : 85 € / unité
- Espaces verts : 1 € / m²
- Hydrant : 114 € / unité
- Nettoyage voirie : 0,53 € / m²

L'évaluation des charges transférées effectuées sur ces bases est résumée dans le tableau ci-dessous :

Commune - Zone	Hydrant		Point lumineux		Espace vert		Nettoyage Voirie		CHARGE ANNUELLE DE LA ZONE
	Nbre	Coût annuel	Nbre	Coût annuel	Surface	Coût annuel	Surface	Coût annuel	
ANJOU - Blondière	1	114 €	0	0 €	1 491	1 491 €	561	297 €	1 902 €
AUBERIVES-SUR-VAREZE - Louze	1	114 €	0	0 €	0	0 €	2 503	1 327 €	1 441 €
CLONAS SUR VAREZE - RN7	1	114 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	114 €
SAINT CLAIR DU RHONE - Varambon	6	684 €	22	1 870 €	2 500	2 500 €	9 200	4 876 €	9 930 €
SAINT MAURICE L'EXIL - Rhône-Varèze	1	114 €	7	595 €	847	847 €	1 658	879 €	2 435 €
SALAISE SUR SANNE - Castors	1	114 €	6	510 €	1 617	1 617 €	1 068	566 €	2 807 €
SALAISE SUR SANNE - Champs Rolland	8	912 €	22	1 870 €	0	0 €	10 760	5 703 €	8 485 €
SALAISE SUR SANNE - La gare	1	114 €	4	340 €	14 230	14 230 €	2 944	1 560 €	16 244 €
SALAISE SUR SANNE - Green 7	0		14	1 190 €	0	0 €	0		1 190 €
SALAISE SUR SANNE - Jonchain	9	1 026 €	28	2 380 €	642	642 €	13 604	7 210 €	11 258 €
SALAISE SUR SANNE - Justices	2	228 €	6	510 €	0	0 €	0		738 €
SALAISE SUR SANNE - Renivet	3	342 €	17	1 445 €	1 300	1 300 €	17 015	9 018 €	12 105 €
VERNIOZ - La croix	0	0 €	5	425 €	0		3 477	1 843 €	2 268 €
TOTAL	34	3 876 €	131	11 135 €	22627	22 627 €	62790	33 279 €	70 917 €

② Transfert de la compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI est transférée à la communauté de communes du pays roussillonnais depuis le 1er janvier 2018. Il est proposé de retenir sur l'attribution de compensation des communes à compter du 1er janvier 2018 le montant moyen des contributions syndicales versées sur les 4 dernières années pour les syndicats de la Sanne et de la Varèze et de la moyenne sur les 3 dernières années pour le syndicat Bièvre Liers Valloire ce qui donne les résultats suivants :

DG

Communes	Syndicats	Dépenses des communes (fonctionnement et investissement) 2014	2015	2016	2017	Moyenne sur 4 ans (moyenne sur 3 ans pour le syndicat BLV)
Agnin	BLV	-	789,00	888,00	916,00	864,33
Anjou	BLV	-	711,00	800,00	825,00	778,67
Assieu	Varèze	3 753,00	4 427,00	4 696,00	3 525,00	4 100,25
Auberives sur Vazène	Varèze	4 247,00	4 944,00	5 512,00	3 948,00	4 662,75
Bougé Chambalud	BLV	-	1 109,00	1 247,00	1 285,00	1 213,67
Chanas	BLV	-	2 430,00	2 733,00	2 821,00	2 661,33
La Chapelle de Surieu	Sanne	1 929,00	3 902,00	1 367,00	1 161,75	2 089,94
Cheyssieu	Varèze	5 086,00	5 952,00	6 461,00	4 736,00	5 558,75
Clonas sur Varèze	Varèze	2 383,00	2 809,00	2 973,00	2 230,00	2 598,75
Sablons	BLV	-	1 926,00	2 166,00	2 237,00	2 109,67
Sablons	Sanne	2 974,00	10 340,00	2 742,00	1 660,08	4 429,02
Saint Alban du Rhône	Varèze	2 271,00	2 679,00	2 842,00	2 126,00	2 479,50
Saint Clair du Rhône	Varèze	4 755,00	5 429,00	6 322,00	4 347,00	5 213,25
Saint Prim	Varèze	3 230,00	3 579,00	4 701,00	2 947,00	3 614,25
Saint Romain de Surieu	Sanne	1 701,00	2 692,00	1 032,00	294,82	1 429,96
Salaise sur Sanne	Sanne	94 372,00	107 889,00	39 800,00	20 606,63	65 666,91
Sonnay	BLV	-	1 086,00	1 222,00	1 260,00	1 189,33
Vernioz	Varèze	3 706,00	4 365,00	4 635,00	3 381,00	4 021,75
Ville sous Anjou	Sanne	6 711,00	6 588,00	2 249,00	1 217,40	4 191,35
Total		**137 118,00 €**	**173 646,00 €**	**94 388,00 €**	**61 524,68 €**	**118 873,42 €**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport du 17 octobre 2018 de la CLECT portant évaluation des charges transférées à la CCPR au titre des zones d'activités économiques et de la compétence GEMAPI.

Adopté à la majorité des personnes présentes et représentées avec une abstention.

2. Révision libre de l'attribution de compensation de la commune de St Prim:

Monsieur le Maire expose que l'article 1609 nonies C du code général des impôts dispose que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

La commission locale d'évaluation des charges transférées, dans sa réunion du 17 octobre 2018, propose de revoir l'attribution de compensation de manière :

- A intégrer dans l'attribution de compensation des communes le montant de la DSC antérieurement versée aux communes afin de faciliter la fusion avec le territoire de Beaurepaire au 1er janvier 2019 et ce, à compter du 1er janvier 2019.
- A « rembourser » à compter de 2018 à la commune de Bougé Chambalud la taxe de séjour désormais perçue par l'intercommunalité alors qu'aucune charge d'office de tourisme n'a été transférée.
- A supprimer l'impact du transfert de la compétence GEMAPI en n'impactant pas l'attribution de compensation au regard des solidarités de territoire à la différence de la méthode d'évaluation de droit commun sur laquelle le conseil municipal a précédemment délibéré.

Madame/Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser librement comme suit l'attribution de compensation pour l'année 2018 et les années 2019 et suivantes :

DG

Année 2018 :

Communes	AC complémentaire (intégration DSC)	AC complémentaire (Taxe de séjour)	Minoration AC (GEMAPI)	Solde 2018
Agnin	0 €	0 €	0 €	0 €
Anjou	0 €	0 €	0 €	0 €
Assieu	0 €	0 €	0 €	0 €
Auberives sur Vazène	0 €	0 €	0 €	0 €
Bougé Chambalud	0 €	36 895 €	0 €	36 895 €
Chanas	0 €	0 €	0 €	0 €
La Chapelle de Surieu	0 €	0 €	0 €	0 €
Cheyssieu	0 €	0 €	0 €	0 €
Clonas sur Varèze	0 €	0 €	0 €	0 €
Le Péage de Roussillon	0 €	0 €	0 €	0 €
Les Roches de Condrieu	0 €	0 €	0 €	0 €
Roussillon	0 €	0 €	0 €	0 €
Sablons	0 €	0 €	0 €	0 €
Saint Alban du Rhône	0 €	0 €	0 €	0 €
Saint Clair du Rhône	0 €	0 €	0 €	0 €
Saint Maurice l'Exil	0 €	0 €	0 €	0 €
Saint Prim	0 €	0 €	0 €	0 €
Saint Romain de Surieu	0 €	0 €	0 €	0 €
Salaise sur Sanne	0 €	0 €	0 €	0 €
Sonnay	0 €	0 €	0 €	0 €
Vernioz	0 €	0 €	0 €	0 €
Ville sous Anjou	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	**0 €**	**36 895 €**	**0 €**	**36 895 €**

Année 2019 et suivantes :

Communes	AC complémentaire (intégration DSC)	AC complémentaire (Taxe de séjour)	Minoration AC (GEMAPI)	Solde 2019
Agnin	136 686 €	0 €	0 €	136 686 €
Anjou	143 917 €	0 €	0 €	143 917 €
Assieu	188 907 €	0 €	0 €	188 907 €
Auberives sur Vazène	186 318 €	0 €	0 €	186 318 €
Bougé Chambalud	174 992 €	18 447 €	0 €	193 439 €
Chanas	226 347 €	0 €	0 €	226 347 €
La Chapelle de Surieu	104 722 €	0 €	0 €	104 722 €
Cheyssieu	140 247 €	0 €	0 €	140 247 €
Clonas sur Varèze	181 337 €	0 €	0 €	181 337 €
Le Péage de Roussillon	723 321 €	0 €	0 €	723 321 €
Les Roches de Condrieu	264 409 €	0 €	0 €	264 409 €
Roussillon	760 007 €	0 €	0 €	760 007 €
Sablons	229 229 €	0 €	0 €	229 229 €
Saint Alban du Rhône	76 750 €	0 €	0 €	76 750 €
Saint Clair du Rhône	277 749 €	0 €	0 €	277 749 €
Saint Maurice l'Exil	384 994 €	0 €	0 €	384 994 €
Saint Prim	157 669 €	0 €	0 €	157 669 €
Saint Romain de Surieu	49 696 €	0 €	0 €	49 696 €
Salaise sur Sanne	178 872 €	0 €	0 €	178 872 €
Sonnay	157 885 €	0 €	0 €	157 885 €
Vernioz	168 169 €	0 €	0 €	168 169 €
Ville sous Anjou	153 791 €	0 €	0 €	153 791 €
Total	**5 066 014 €**	**18 447 €**	**0 €**	**5 084 461 €**

Adopté à la majorité des personnes présentes et représentées avec une abstention.

3. **Projet de subvention au profit du Centre Généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône (auteur du document « Saint Prim – 1914/1918 – A la mémoire des soldats décédés ») :**

DG

Dans le cadre du Centenaire de l'Armistice et à titre exceptionnel, Didier Gerin – maire propose qu'une subvention soit attribuée au CGVVR - Centre Généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône. En 2017 le CGVRR a remis à la commune de Saint Prim un livret dédié à la mémoire des soldats morts pour la France en 1914/1918 et inscrits sur notre monument aux morts. Ce livret a particulièrement été utile pour la préparation de l'exposition qui va se tenir le 11 novembre. Il y a quelques années, la numérisation des registres paroissiaux et le l'Etat Civil avait également été réalisée par des personnes bénévoles du CGVRR.
Après échanges et débats, il est proposé la somme de 150,00 € pour une subvention exceptionnelle en cette année 2018.
Adopté à la majorité des personnes présentes et représentées avec 9 pour, 3 contre et 2 abstentions.

Informations :

- ✓ **Organisation de la journée du 11 novembre 2018 – Centenaire de l'Armistice (cérémonie de la commémoration + exposition):**

Le groupe de travail est passé dans les 4 classes du primaire ce 6 novembre matin pour évoquer le Centenaire de l'Armistice et la cérémonie particulière de ce 11 novembre avec une partie exposition et une partie cérémonie devant le monument aux morts sur le thème central du 'Devoir de Mémoire' et cette nécessité de transmission de générations en générations. D'ailleurs une plaque spécifique à ce 'Devoir de Mémoire' sera posée sur le monument aux morts et inaugurée par les enfants et enseignants de l'école.
Concernant l'exposition, préparation en salle du Conseil Municipal le 8 novembre.
La préparation des tables pour le verre de l'amitié, de la mise en place de la sonorisation, etc...se fera le 10 novembre à 10h30. Cette année, le cocktail sera préparé par notre commerce du centre village, le 'Golden Bistro'.
Ce 11 novembre 2018 devrait être un moment important pour la population de Saint Prim, ceci en présence de sapeurs pompiers, de la gendarmerie, de notre jeune porte drapeau et bien entendu de la Muse Champêtre de Reventin Vaugris.

- ✓ **Point sur le projet de rénovation de la véranda du bar-restaurant 'Golden Bistro':**

Pour rappel lors du CM du 6 novembre : « Après présentation de Patrick BOUVIER en début de Conseil Municipal, le Conseil Municipal affiche son soutien au projet proposé. Il est donc décidé de poursuivre la demande d'autres devis pour améliorer l'isolation thermique et la mise en place d'un chauffage réversible. Après échanges et débats, Didier Gerin – maire propose de valider le principe de travaux pour un montant maximum de 30 000,00 € TTC (montant disponible en réserve investissement suite au vote du budget), les demandes de devis et le choix des entreprises étant portés par la commission travaux ».
Depuis la commission travaux s'est réunie pour étudier tous les devis avec la conclusion de retenir :
L'entreprise Fabbri Froid pour la mise en place d'un système de chauffage/climatisation réversible, ceci pour la mi-novembre.
L'entreprise Pro'Pose Menuiserie pour le changement des fenêtres actuelles par des baies aluminium (tout en s'appuyant sur les porteurs actuels afin d'éviter de changer le toit de la véranda). Intervention prévue sur le mois de janvier 2019.
Le choix de l'entreprise qui traitera le plafond (avec une prise en charge des luminaires par le 'Golden Bistro', les luminaires étant des éléments de décoration) se fera ultérieurement.

DG

✓ **Point d'information sur le recensement de la population avec le recrutement de trois agents recenseurs:**

Le recensement de la population de Saint Prim est prévu de mi-janvier à mi-février 2019. Un coordonateur et 3 agents recenseurs réaliseront ce recensement. Par voie d'affichage, avec une communication sur le site internet de la commune et dans la presse, il est fait appel aux personnes intéressées. Ces personnes seront désignées/validées lors du conseil municipal de décembre. Les formations des agents recenseurs se dérouleront entre le vendredi 4 et mardi 8 janvier 2019 pour la 1re session, puis, une semaine après pour la 2e session (entre le 11 et 15 janvier 2019).

✓ **Point d'information sur l'attribution des lots communaux à Glay :**

En dehors de la délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2018, deux arrêtés préfectoraux (Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes) portant sur deux demandes d'autorisation d'exploiter ont été reçus le 16 octobre 2018 en mairie. A la lecture de ces deux arrêtés comportant des termes techniques et juridiques bien spécifiques, il a été décidé de prendre rendez-vous sur Lyon avec le signataire de ces deux arrêtés (le Directeur Régional Adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) avant de revenir devant le conseil municipal.

✓ **Repas des ainés – samedi 17 novembre 2018 :**

Daphné Gault – adjointe en charge du CCAS rappelle que le repas des aînés se déroulera le samedi 17 novembre à partir de 12h30. Tous les membres du conseil municipal sont invités au moment de l'apéritif. L'animation de ce repas sera assurée par l'association Cadence 38 de Saint Prim (avec en particulier Mme et M. Roche-Collet).

✓ **Intervention des 4 adjoints dans le cadre de leurs différentes délégations**

Michel Cros – adjoint en charge des services techniques :
Elagage des peupliers vers le rond-point de la Salette et quelques autres arbres cet hiver (pour des raisons évidentes de sécurité pour cause de chutes de grosses branches les jours de grand vent). Amélioration du débit internet à la mairie (Pierre Valverde propose à ce sujet qu'il serait intéressant de faire une enquête auprès des habitants sur les problèmes de débit internet comme déjà fait à Saint Clair du Rhône). Point Ad'AP fait par Christian Javerliac. Point fleurissement fait par Noëlie Lascols. Rappel par Bernard Seemann sur le coût de l'électricité à l'école : 8 800,00 € pour 2017 uniquement pour le nouveau groupe scolaire.

Daphné Gault – adjointe en charge des services périscolaires fait le point que le Conseil d'Ecole qui s'est tenu tout juste avant le conseil municipal : 3 départs d'enfants prévus avant Noël, mise en place de l'intervenante musique du Conservatoire de la CCPR. Cette année il n'est pas prévu de spectacle de fin d'année, l'équipe enseignante réfléchit à un autre mode d'animation en fin d'année (journée portes ouvertes dans les classes pour faire découvrir les réalisations des enfants…). Un projet de poterie est prévu cette année.

Pierre Valverde – adjoint en charge des Finances et de la Sécurité rappelle l'engagement du Syndicat Intercommunal des Eaux St Clair/Chonas/St Prim de placer les bouchons manquants sur les hydrants concernés (bouches à incendie). Mise en place des prélèvements automatiques pour le règlement des factures services périscolaires et des loyers avec, au préalable, l'envoi de courriers d'information.

Prochain Conseil Municipal en décembre 2018 – date à valider sur la 2ème quinzaine de décembre avec une délibération sur l'arrêt du PLU avant des PPA – Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique

Séance levée à 22h56

Didier GERIN – Maire

MAIRIE de SAINT PRIM 38 (isère)